

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

ACTUALISATION DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME/CREDIT
S DE PAIEMENT
(AP/CP) POUR LES
TRAVAUX DE
REHABILITATION DES
GARES DU
TELEPHERIQUE
APCP N°2020-920
OPERATION N°920

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

N°A-2023-34

Séance du : 15 décembre 2023

Convocation du : 06 décembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Marc Châtelain, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés : Alain Carlier par Luc Deley suppléant,

Membres excusés : Roxane Dupommier, Gabriel Doublet, Christian Dupessey, Ludovic Wiszniewski,

Par délibération n° A-2020-06 du 21 janvier 2020, l'Assemblée du GLCT TS a créé une autorisation de programme avec crédits de paiement échelonnés de 2020 à 2023.

Le programme de travaux (y compris actualisation), hors études et maîtrise d'œuvre, représentait un montant total de 7 963 891 € HT.

Cette autorisation de programme a été actualisée :

- le 23 mars 2021 pour porter son montant total à 9 513 876.34 €,
- le 4 mars 2022 pour un montant de 10 232 094 € HT,
- le 10 mars 2023 pour un montant de 11 018 128 € HT échelonné jusqu'en 2024,
- le 13 octobre 2023 pour modifier le montant des crédits de paiement en diminuant ceux de 2023 de 560 052 € et en augmentant ceux de 2024 de 560 052 €.

De manière à tenir compte de l'évolution du projet, il est proposé au conseil d'assemblée d'actualiser l'autorisation de programme/crédit de paiement en modifiant les crédits de paiement 2023 et 2024 de la manière suivante :

2023 : rappel crédits votés ACP 13/10/2023 :	6 655 587 €	
Modification proposée :	6 035 287 €	soit : - 620 300 €
2024 : rappel crédits votés ACP 13/10/2023 :	760 051.98 €	
Modification proposée :	1 380 351.98 €	soit : + 620 300 €

Le montant total de l'autorisation de programme est inchangé à hauteur de 11 018 128 € HT.

074-20005551-20231215-A_2023_34-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le **20 DEC. 2023**
ID : 074-20005551-20231215-A_2023_34-DE

Le montant total de l'AP/CP et les crédits de paiement correspondants sont retracés dans le tableau joint en annexe.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'actualisation de l'AP/CP portant modification des montants des crédits de paiement 2023 et 2024 ;

PRECISE que toute modification ultérieure de l'AP/CP devra faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

La Présidente,

Signé électroniquement par Anny MARTIN
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*